



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-190 bis**

Publié le 18 juin 2020

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Décision n°419/2020 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central « affaires maritimes » action 6, gestion durable des pêches et de l'aquaculture



PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est-Mer du Nord**

Le Havre, le 16 juin 2020

Le directeur interrégional de la mer
Manche Est - Mer du Nord

DECISION n° 419/2020

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'ordonnancement secondaire à l'exclusion des opérations relevant du BOP central « affaires maritimes », action 6 gestion durable des pêches et de l'aquaculture.

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 82-635 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services des affaires maritimes ;

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n°2010-130 du 11 février 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M. DURAND Pierre-André ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 6 septembre 2013 nommant l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/19.079 du 23 avril 2019 du préfet de la région Normandie donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Jean-Marie COUPU, directeur interrégional de la mer Manche Est-Mer du Nord ;

DECIDE :

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Alexandre ELY Directeur interrégional adjoint de la mer
- M. Sébastien ROUX Adjoint au directeur interrégional de la mer
- Mme Marie-Charlotte GOURDAIN Secrétaire générale de la DIRMer

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande,
- les services faits et les ordres à payer,
- les marchés publics.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- M. Xavier DESMOULINS Chef de service du contrôle des activités maritimes
- M. Olivier DION Adjoint au chef de service du contrôle des activités maritimes
- M. Franck CARRE Chef du service des phares et balises
- M. Marc BONNAFOUS Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Hervé MOUSSARON Directeur adjoint du CROSS Gris-Nez – Audinghen
- M. Morgan BOURHIS Directeur du CROSS Jobourg
- M. Cédric DE LA BROUSSE Directeur adjoint du CROSS Jobourg
- M. Joël ROMIGUIERE Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque
- M. Steeve DARRY Responsable du pôle de Dunkerque à la subdivision de Dunkerque
- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque
- M. Guillaume DUBOIS Chef de la subdivision des phares et balises et du centre POLMAR du Havre
- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre
- M. Fabrice GIRAL Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre

- M. Jean-Philippe HESRY Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin
Responsable du pôle de Cherbourg en Cotentin à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Franck THEREZE Adjoint au responsable du pôle de Cherbourg à la subdivision de Cherbourg en Cotentin
- M. Bruno LE ROUX Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.

qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints et la secrétaire générale.

Article 3 : En cas d'absence de la secrétaire générale, subdélégation de signature est donnée aux personnes suivantes :

- Mme Carole PREZOT Responsable de l'unité affaires financières – secrétariat général –
Le Havre
- Mme Marie-Lyse ROUSSY Adjointe à la responsable de l'unité affaires financières –
secrétariat général – Le Havre
- Mme Isabelle PICOT Responsable de l'unité des moyens généraux – secrétariat
général – Le Havre

à l'effet de signer et valider dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de mission et les états de frais de déplacement,
- les engagements juridiques matérialisés par les demandes d'achat, les demandes de paiement ou les bons de commande, à l'exclusion de ceux d'un montant égal ou supérieur à **15 000 € HT**,
- les services faits et les ordres à payer.

Article 4 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Ludovic BOUTEILLON Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

- M. Christian SAUVAGE	Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin
- M. David SELLAM	Chef de la Mission territoriale de Caen
- M. Fabien LE GALLOUDEC	Chef de la Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer
- M. Maxime LEGATHE	Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- Mme Célia GARNIER	Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer
- M. Mathieu FANONNEL	Chef du centre de sécurité des navires du Havre
- M. Sylvain DOUCHET	Chef du centre de sécurité des navires de Rouen
- M. Frédéric LAURENT	Chef du centre de sécurité des navires de Caen
- M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD	Chef du service technique du CROSS Jobourg
- M. François DAMBRON	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT	Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Christophe MOLIN	Directeur du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Christelle BARDOUX	Directrice adjointe du lycée professionnel maritime de Fécamp
- Mme Eliane MAHEUT	Directrice du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Tony TOMAS-ANDRE	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Boulogne-sur-Mer
- M. Vincent LEQUENNE	Directeur du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Bernard BAAHMED	Secrétaire général du lycée professionnel maritime de Cherbourg en Cotentin
- M. Xavier DESMOULINS	Chef du service du contrôle des activités maritimes - Le Havre
- M. Olivier DION	Adjoint du chef du service du contrôle des activités maritimes – le Havre
- Mme Muriel ROUYER	Chef du service de la régulation des activités et des emplois maritimes – Le Havre
- M. Xavier MARILL	Chef de la mission de coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Corentin DUMENIL	Adjoint du chef de la mission coordination des politiques maritimes - Le Havre
- M. Mathieu LEFORT	Médecin des gens de mer à Dunkerque
- Mme Anne-Sylvie BEAUCHER	Médecin des gens de mer au Havre

- M. Jean-Marie REMAZEILLES Médecin des gens de mer à Caen

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de missions ponctuels.

A l'exception des :

- ordres de missions permanents
- ordres de missions liés à des déplacements à l'étranger
- ordres de missions liés aux actions de formation.
qui sont signés par le directeur, les directeurs-adjoints, la secrétaire générale par intérim.

Article 5 : subdélégation de signature est donnée aux personnes ci-après :

- M. Morgan BOURHIS Directeur du CROSS Jobourg

- M. Marc BONNAFOUS Directeur du CROSS Gris-Nez – Audinghen

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 3 000 € et un plafond de carte annuel de 25 000 €

- M. Joël ROMIGUIERE Chef de la subdivision des phares et balises de Dunkerque

- M. Steeve DARRY Responsable du pôle de Dunkerque à la subdivision de Dunkerque

- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque

- M. Franck THEREZE Adjoint au responsable du pôle de Cherbourg à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

- M. Jean-Philippe HESRY Chef de la subdivision des phares et balises de Cherbourg en Cotentin

- M. Bruno LE ROUX Responsable du pôle de Granville à la subdivision de Cherbourg en Cotentin

- M. Stéphane LENORMAND Responsable du pôle du Havre à la subdivision du Havre

- M. Fabrice GIRAL Responsable du pôle de Ouistreham à la subdivision du Havre

- M. Xavier VERNAC Responsable du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Dunkerque

- M. Olivier MESNIER Ouvrier des parcs et ateliers à la subdivision de Ouistreham

- M. Jean-Luc VIAL Responsable de l'unité informatique

- M. Ludovic BOUTEILLON Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

- M. Christian SAUVAGE Commandant PAM THEMIS – Cherbourg en Cotentin

- M. François DAMBRON Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer
- M. Jean-Paul BIGOT Commandant de la VR ARMOISE – Boulogne-sur-Mer

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 15 000 €

- M. Patrick GHEERARDHYN Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Thierry GUELLEC Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque
- M. Michel HAUW Chef d'atelier à la subdivision de Dunkerque

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 000 € et un plafond de carte annuel de 10 000 €

- M. Mathieu FANONNEL Chef du centre de sécurité des navires du Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €

- M. René DELCOURT Responsable des pôles de Boulogne-sur-Mer/Etaples et Saint-Valéry sur Somme à la subdivision de Dunkerque

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 500 € et un plafond de carte annuel de 5 000 € sur le BOP 217

- M. Stéphane LESSELIN Chef d'atelier à la subdivision du Havre
- M. Ludovic SIMON Responsable de travaux du pôle des phares et balises du Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 1 500 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €

- Mme Isabelle PICOT Chef de l'unité des moyens généraux – secrétariat général – Le Havre

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 7 000 € et un plafond de carte annuel de 50 000 €

- M. Maxime LEGATHE Chef du centre de sécurité des navires de Dunkerque
- Mme Célia GARNIER Chef du centre de sécurité des navires de Boulogne-sur-Mer

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de ses attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 8 000 €

- M. Sylvain DOUCHET Chef du centre de sécurité des navires de Rouen
- M. Frédéric LAURENT Chef du centre de sécurité des navires de Caen

à l'effet de régler par carte achat dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour un plafond par opération de 800 € et un plafond de carte annuel de 5 000 €

Article 6 : Les spécimens de signature des personnes habilitées sont annexés en pièce jointe.

Article 7 : La décision n° 80/2020 du 22 janvier 2020 est abrogée.

Article 8 : Le directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat dans les régions Normandie et Hauts-de-France.

Pour le préfet, et par délégation
le directeur interrégional de la mer



Jean-Marie COUPU

L'annexe comportant les spécimens de signatures peut être consultée à la DIRMer (unité affaires financières)

Collection des décisions

Ampliations :

SGAR NORMANDIE

Préfectures 14-50-59-62-76-80

Direction régionale des finances publiques de Normandie

Directions départementales des finances publiques

de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, du Calvados et de l'Orne

CSN DK BL LH RO CN

CROSS JB - GN -

Missions territoriales de Boulogne-sur-Mer et de Caen

Mmes GOURDAIN – PREZOT – Intéressés - unité informatique - dossier